

Ecole inclusive

Rapport sur l'Ecole inclusive 14 octobre 2015

Présentation de Barbara POMPILI En commission des affaires culturelles et de l'éducation.

<http://barbarapompili.fr/rapport-sur-lecole-inclusive/> Extrait. Pour que l'école devienne réellement inclusive, rien ne sera possible sans un changement profond des mentalités : il ne s'agit pas de demander aux enfants de se fondre dans une « normalité » fantasmée mais, au contraire, d'être en mesure de proposer à chacun, en fonction de ses besoins, les réponses appropriées. L'école inclusive postule que tout enfant peut réussir sa scolarité. C'est à l'école d'adapter aux besoins de chaque élève en difficultés, que ces dernières soient temporaires ou non et quelle que soit leur nature : enfants en situation de handicap, précoces, DYS, en difficultés familiale ou sociale, enfants allophones nouvellement arrivés en France, ou issus de familles itinérantes et voyageurs ; * Pour ce faire, des outils existent et des moyens ont été consacrés à ces enjeux. Mais.

Table ronde « enfants précoces » à laquelle AFEP a été invitée Mme Vlinka Antelme, présidente, Mme Anne-Marie François, enseignante, responsable pédagogique, Mme Anne-Marie Vandenweghe, enseignante, coordinatrice formation L'AFEP a souligné 4 points :

- Les besoins spécifiques des enfants dits « intellectuellement précoces » doivent entrer dans la construction de l'Ecole « inclusive »

- L'adaptation de l'Ecole, au cas spécifique des EIP, ne peut qu'apporter bienfait au groupe-classe dans sa globalité

- La formation, initiale des futurs enseignants et continue pour ceux déjà en poste, revêt une grande importance. Par la compréhension du mode particulier de fonctionnement cognitif et affectif de l'EIP, elle permet la construction d'« outils pédagogiques » adaptés

- Les attentes des parents, leurs questionnements, leurs inquiétudes, leur souhait d'écoute et de coopération pour l'équilibre de leur enfant.

AFEP a également précisé que des projets pédagogiques innovants se construisaient dans des établissements et qu'il serait souhaitable de les recenser, de les analyser pour en décrypter les points forts et appuyer. Le texte du rapport dans son intégralité <http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2016/a3111-tlv.asp> EXTRAITS du rapport « tirer parti de la création, par la circulaire du 18 août 2014 précitée relative au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent, de « pôles ressources » dans chaque circonscription, dont les RASED ont été intégrés comme « composantes ». Placés sous l'autorité des inspecteurs de l'éducation nationale, ces pôles pourraient très utilement intégrer toutes les compétences locales utiles à l'inclusion. Ils comporteraient ainsi une cartographie précise des acteurs et des ressources étendue aux professionnels du secteur médico-social, aux CASNAV et aux associations qui concourent à l'objectif d'inclusion, notamment celles qui assument la difficile mais indispensable mission de médiation en direction des parents. Ils regrouperaient de ce fait toutes les personnes pouvant fournir une réponse adaptée et rapide aux demandes émanant d'un enseignant. Un recours insuffisant aux expertises extérieures et aux expériences de terrain Comme le précise la loi de refondation de l'école, les ESPE doivent s'ouvrir encore davantage à l'ensemble des acteurs de l'éducation, y compris aux associations comme celles de l'éducation populaire dont les expériences de terrain peuvent être une vraie source d'enrichissement. »

Interventions des orateurs des groupes sur la mission « Enseignement scolaire ». <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cedu/15-16/c1516004.asp> Mme Colette Langlade Tout d'abord, Madame Pompili, je salue le travail approfondi que vous avez consacré à l'élaboration de ce rapport ambitieux sur l'inclusion scolaire à l'école primaire. Vous avez dressé un bilan des investissements budgétaires du Gouvernement et des perspectives d'action. Les dix-sept auditions et tables rondes que vous avez organisées vous ont permis de brosser un paysage complet des difficultés que rencontrent les jeunes élèves : illettrisme, handicap, précocité, territoires sinistrés, les motifs d'inégalités à l'école de la République sont nombreux. Par un investissement clair et ambitieux dans le cadre du projet de loi de finances, par un accompagnement des associations qui œuvrent chaque jour sur le terrain, par une mobilisation des familles et des parents d'élèves, ces inégalités, nous pouvons tous ensemble les faire reculer. La réduction des inégalités dès le premier cycle est une mission indispensable pour l'école de la République. Parce qu'être élève dans une école à deux vitesses est la plus cruelle des injustices, l'inclusion scolaire de tous est une priorité. Cette priorité doit mobiliser le budget de la nation — c'est indéniablement le cas dans le projet de loi de finances pour 2016 —, les énergies de tous les acteurs de l'éducation — les nombreuses auditions menées par la rapporteure en attestent — ainsi que notre engagement de parlementaires dans la sensibilisation et l'information du grand public. C'est précisément l'intérêt de votre rapport qui dépasse, par la richesse de son contenu, le cadre de ce projet de loi de finances. Les ESPE... il faut réorienter. Certaines vieilles habitudes tardent à disparaître, et particulièrement l'attachement à la discipline : un bon professeur doit avoir de bonnes bases dans les matières telles que les mathématiques, le français ou l'histoire, et il est trop jugé sur ce

point. Les choses se sont un peu améliorées pour le primaire : au concours, il y a maintenant un module plus spécifique sur la pédagogie. Il n'empêche que ces apprentissages sont encore annexes. On n'apprend pas à prendre en compte le public qui nous fait face, or c'est le point nodal de la problématique de l'école inclusive. L'enseignant se retrouve complètement démuni devant des élèves en difficulté parce qu'il n'a pas été formé à faire face à la différence. Son métier, tel qu'il le perçoit, c'est de bien transmettre du français, des mathématiques, de bien apprendre à lire et à écrire à des enfants qui vont rester dans le cadre. Hors de ce cadre, beaucoup d'enseignants pensent que ce n'est plus leur métier... Mme Barbara Pompili, avis sur les crédits de la mission « Enseignement scolaire ». Je tiens à souligner la diversité des publics concernés. L'école inclusive évoque trop souvent le seul handicap, à tort. Les élèves à besoin éducatif particulier sont aussi ceux atteints de troubles spécifiques, comme les élèves « dys », les enfants précoces,...

Mme Valérie Corre. Parler d'inclusion, c'est parler de l'accueil de tous les élèves. Précisons, ainsi que vous l'avez fait dans votre rapport, qu'il peut s'agir non seulement d'enfants en situation de handicap, mais aussi, entre autres, d'enfants précoces, allophones ou souffrant d'un trouble « dys » — dyslexie, dysphasie, dyspraxie. M Xavier Breton. Outre les questions récurrentes, le rapport soulève des interrogations spécifiques : le risque d'une trop grande médicalisation de la difficulté scolaire, l'intérêt d'une détection précoce des difficultés, l'enjeu de l'accueil des élèves allophones.